

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_51-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°51

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Vote pour : 25

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BRAND - M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) - M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : PROLONGATION DE PORTAGE

Le règlement de l'EPF fixe à 4 ans la durée de portage des opérations confiées par les collectivités. Cette durée de portage peut être prolongée de 2 ans, renouvelable trois fois. Le portage de l'opération commence à la date de première acquisition. Plusieurs conventions peuvent faire l'objet d'une décision de prolongation soit à 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans voire à 14 ans pour les portages les plus longs.

| N° | Libellé | Demandeur | Date convention | Date 1ère acquisition | Durée de portage (mois) | Date de fin de portage | Prolongation | Motif de la demande |
|-----|-------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|-----------------|---------------------|
| 568 | Ancien tissage Zeller | CC des Vosges du Sud | 11/07/2019 | 29/05/2020 | 48 mois (4 ans) | 29/05/2024 | 72 mois (6 ans) | Opération en cours |
| 587 | Acquisition SCI saint Vincent | Baume-les-Dames | 29/10/2019 | 21/11/2019 | 48 mois (4 ans) | 21/11/2023 | 72 mois (6 ans) | Projet en cours |

Il est proposé, pour les opérations qui arrivent à terme des 14 ans, un portage plus long à titre dérogatoire afin de pouvoir finaliser les actes notariés de rétrocessions qui peuvent être complexes à rédiger.

Le Conseil d'administration est également invité à statuer sur les demandes de prolongation dérogatoire dans le second tableau ci-après :

| N° | Libellé | Demandeur | Date convention | Date 1ère acquisition | Date de fin de portage | Date de prolongation de portage dérogatoire |
|-----|---|------------|-----------------|-----------------------|------------------------|---|
| 113 | Villa Vernoie sur 61 a 90 ca à proximité du centre ancien et 70 a 10 ca de falaise en espace boisé classé | Novillars | 03/12/2009 | 14/09/20210 | 14/09/2024 | 14/09/2025 |
| 149 | Aménagement de la zone et création de logements locatifs publics dans le cadre d'un AFU-B131 | Montfaucon | 22/07/20210 | 25/06/20210 | 25/06/2024 | 25/06/2025 |

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_51-DE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver les demandes de prolongation figurant dans le premier tableau ci-avant,
- à titre dérogatoire, d'allonger la durée des conventions indiquées dans le second tableau ci-dessus

ET AUTORISE

- le directeur à signer les avenants correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

A blue ink handwritten signature that overlaps the printed name 'Philippe ALPY'.